AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0747
FR0010341032-FS0474

28 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mai 2026, le concert composé des sociétés Sophil Holding[1] (320 rue Saint-Honoré, 75001 Paris) et JLB Holding[2] (320 rue Saint-Honoré, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mai 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir 998 263 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 9,21% du capital et 5,92% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Sophil Holding[1]	499 132	4,60	499 132	2,96
JLB Holding[2]	499 131	4,60	499 131	2,96
Total concert	**998 263**	**9,21**	**998 263**	**5,92**

Ce franchissement de seuils résulte de la mise en concert des sociétés Sophil Holding et JLB Holding vis-à-vis de la société FONCIERE INEA.

[1] Contrôlée par M. Philippe Rivière.
[2] Contrôlée par M. Jean-Luc Boixel.
[3] Sur la base d'un capital composé de 10 841 080 actions représentant 16 870 663 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.